Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_009-DE

Délibération n° 2026.009

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 26 janvier 2026 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt Six Janvier Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	44
Pouvoirs :	3
Votants :	47

Date de la convocation : 20 janvier 2026

Date d'Affichage : 27 janvier 2026

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – DELAUNAY Bernard – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Christèle CHALOPIN – Denis CHOPIN – Noël DEMAZEL – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – Marylène LE BERRIGAUD – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Jean-Louis QUILLIOT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Marylène LE BERRIGAUD
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant
Oliver POSTE est représenté par Christèle CHALOPIN, sa suppléante
Pierre THOMAS est représenté par Jean-Louis QUILLIOT, son suppléant

Étaient excusés :
Louis FEUVRIER – V*ice-président délégué*
Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Hubert COUASNON – Christophe DEROYER – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_009-DE

Fougères Agglomération **2026.009**

2026.009 - Eau et Assainissement – Gestion des milieux aquatiques – Bassin du Haut Couesnon
Accord de territoire du bassin versant du Couesnon – 2026-2028

Afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), aux orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE Loire Bretagne) et du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Couesnon), l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et la Région Bretagne invitent les acteurs présents sur le bassin du Couesnon à construire et à signer un accord de territoire sur la période 2026 – 2028.

Cet accord de territoire présente une stratégie et un programme d'action global pluriannuel regroupant les volets portés par les différents acteurs en vue d'une amélioration significative de l'état des masses d'eau, à l'échelle du bassin versant du Couesnon.

La coordination de ce contrat est assurée par le Syndicat du bassin versant du Couesnon.

Fougères Agglomération porte les volets « milieux aquatiques » et « bocage » sur la partie amont du bassin du Couesnon.

Pour les volets milieux aquatiques et bocage portés par Fougères Agglomération, il est proposé de conserver pour la période 2026-2028 des enveloppes financières identiques à celles de la programmation 2023-2025, à savoir :

1) De retenir les enveloppes de travaux suivantes :
   - Milieux aquatiques : 407 500 € TTC/an x 3 années (subventionné à 80%)
   - Continuité écologique : 150 000 € TTC x 1 année (subventionné à 90%)
   - Etude DIG: 50 000 € TTC x 1 année (subventionné à 80%)
   - Bocage : 190 000 € TTC/an x 3 années (subventionné de 70 à 80% en moyenne)
2) De retenir les enveloppes suivantes pour l'animation nécessaire à la mise en œuvre des programmes de travaux milieux aquatiques et bocage :
   - Animation milieux aquatiques : 120 000 € TTC/an x 3 années (subventionné à 80%)
   - Animation bocage : 45 000 € TTC/an x 3 années (subventionné de 70 à 80% en moyenne)

Vu l'avis de la commission « Eau et assainissement » en date du 14 octobre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'accord de territoire 2026-2028 du bassin du Couesnon, et sa stratégie ci-annexée,
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel des volets milieux aquatiques et bocage portés par Fougères Agglomération, ci-annexé,
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à solliciter les partenaires financiers,
- **D'AUTORISER** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer l'accord de territoire et tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU